

Communications mobiles: déploiement intégral de la troisième génération 3G

2002/2240(INI) - 12/02/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Danielle AUROI (Verts/ALE, F) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement insiste pour qu'il soit donné d'urgence un signal clair en faveur de l'introduction des communications mobiles de troisième génération en Europe. Il souhaite que l'on mette davantage l'accent sur le choix du consommateur et en conséquence, il demande à la Commission de proposer des mesures concrètes pour encourager l'utilisation de plates-formes ouvertes, afin que les consommateurs ne soient pas obligés de s'en tenir au service d'un seul opérateur. Une seconde priorité pour le Parlement est la construction d'une infrastructure pour permettre le partage des réseaux. Cependant, les Parlementaires insistent sur le fait que la mise en place des services de troisième génération ne devrait pas requérir une intervention législative car il est crucial de laisser le marché opérer librement. Le Parlement a également insisté sur le fait que les niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques résultant de l'équipement de communications mobiles à l'intérieur des Etats membres de l'Union européenne, vont déjà bien au-delà des limites recommandées par l'Organisation mondiale de la santé. De plus, les parlementaires estiment qu'une attention spéciale devrait être accordée à la sécurité des paiements par voie de téléphone mobile et demande qu'une réflexion approfondie soit menée sur cette question, débouchant sur des actions politiques et techniques appropriées, telles que l'initiative de système des paiements mobiles (Mobile payments initiative system - MPIS).